

Ensemble, réduisons l'empreinte environnementale du numérique public !

BILAN D'ACTIVITÉ 2025



Sommaire

Édito	P.3	
Sobriété numérique : structurer une action interministérielle	P.4	Réemploi, don et gestion de la fin de vie des équipements
Mesurer pour piloter l'empreinte environnementale du numérique	P.5	Centres de données : un impact en forte hausse, amplifié par l'IA
Réseau des référents NumEco	P.6	Intelligence artificielle
Sensibilisation et formation	P.8	Achats responsables
Allongement de la durée de vie	P.10	Conception responsable des services numériques
		Conclusion

Édito

Le numérique repose sur des réalités matérielles souvent invisibles. Équipements informatiques, centres de données, réseaux, énergie, métaux critiques ou composants électroniques : derrière chaque service numérique se trouvent des infrastructures industrielles et des ressources dont la disponibilité devient de plus en plus stratégique.

Ces ressources sont aujourd'hui au cœur de tensions croissantes. Les chaînes d'approvisionnement technologiques sont fortement concentrées à l'échelle mondiale, certaines ressources minières sont limitées. Les besoins en capacités de calcul ne cessent d'augmenter avec le développement des usages numériques et l'essor de technologies comme l'intelligence artificielle.

Dans ce contexte, la question de l'empreinte environnementale du numérique ne peut être dissociée de celle de l'autonomie stratégique.

Pour l'État, maîtriser ses systèmes d'information signifie également maîtriser les ressources, les infrastructures et les dépendances sur lesquelles ils reposent. C'est pourquoi la sobriété numérique constitue aujourd'hui un levier puissant. Allonger la durée de vie des équipements, structurer le réemploi, intégrer des exigences environnementales dans les achats publics ou concevoir des services numériques plus sobres contribuent à réduire la pression sur les ressources, à sécuriser les trajectoires d'équipement et à renforcer la résilience des infrastructures publiques.

Depuis l'adoption de la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN) en 2021, l'État s'est engagé dans une démarche structurée pour intégrer ces enjeux au cœur de ses politiques numériques. La stratégie de sobriété numérique de l'État, portée dans le cadre du programme Services publics écoresponsables, constitue aujourd'hui le cadre de cette action.



Stéphanie Schaer,
Directrice interministérielle
du numérique

L'année 2025 marque une étape importante dans cette dynamique. Les feuilles de route numérique écoresponsable sont désormais déployées dans l'ensemble des ministères et les actions engagées produisent des résultats concrets : allongement de la durée de vie des équipements, développement du réemploi, diffusion de clauses environnementales dans les marchés publics numériques ou encore montée en compétence des agents sur les enjeux du numérique responsable.

Ces avancées reposent sur un travail collectif coordonné par la Mission interministérielle Numérique écoresponsable (MiNumEco) et sur l'engagement des administrations qui, dans chaque ministère, mettent en œuvre ces orientations.

À mesure que les usages numériques continuent de se développer, l'enjeu est désormais de consolider cette trajectoire. La transformation numérique de l'État doit s'inscrire dans une logique de maîtrise : maîtrise des infrastructures, des dépendances technologiques et des impacts environnementaux.

La sobriété numérique ne constitue pas un frein à l'innovation. Elle en est au contraire une condition : celle qui permet d'inscrire durablement les systèmes d'information publics dans une trajectoire à la fois soutenable et souveraine.

Sobriété numérique : structurer une action interministérielle



Entretien avec **Mélanie RAPHAËL**

Direction interministérielle du numérique (DINUM),
pilote de la Mission interministérielle Numérique écoresponsable (MiNumEco)

La réduction de l’empreinte environnementale du numérique s’inscrit désormais dans les trajectoires numériques des administrations. Portée par la stratégie de sobriété numérique de l’État, la Mission interministérielle Numérique écoresponsable accompagne les ministères dans la mise en œuvre de leviers opérationnels : gestion des parcs informatiques, réemploi des équipements, achats responsables ou encore conception des services numériques.

Plusieurs années après l’adoption de la loi REEN, comment la démarche a-t-elle évolué au sein de l’État ?

Nous sommes entrés dans une phase de consolidation. Les administrations ont engagé des actions concrètes et les enjeux du numérique écoresponsable sont désormais intégrés dans les politiques de gestion des systèmes d’information. L’enjeu n’est plus seulement de sensibiliser, mais d’accompagner les ministères dans leurs arbitrages : gestion des parcs informatiques, choix d’architecture, intégration de critères environnementaux dans les achats ou conception de services numériques plus sobres. Ce sont des décisions opérationnelles qui structurent durablement les systèmes d’information publics.

Quel rôle joue la MiNumEco dans cette dynamique ?

La mission agit comme un point de convergence interministériel. Elle permet de partager des outils, de diffuser les retours d’expérience et d’accompagner les administrations dans la mise en œuvre de leurs feuilles de route.

Nous travaillons notamment sur la mesure de l’empreinte environnementale des systèmes d’information, sur l’accompagnement des stratégies d’achats responsables ou encore sur l’intégration des enjeux environnementaux dans la conception des services numériques. L’objectif est de donner aux ministères des repères opérationnels et d’inscrire ces questions dans le pilotage des systèmes d’information.

Les enjeux de souveraineté sont de plus en plus associés aux questions de sobriété. Pourquoi ? Parce que les choix numériques engagent des dépendances techniques, industrielles et matérielles sur le long terme.

Allonger la durée de vie des équipements, structurer le réemploi ou concevoir des services numériques plus sobres permet de réduire l’empreinte environnementale du numérique, mais aussi de mieux maîtriser les infrastructures sur lesquelles reposent les systèmes d’information de l’État.

Dans un contexte où les ressources et les chaînes d’approvisionnement technologiques sont de plus en plus contraintes, ces sujets deviennent pleinement stratégiques.

Comment les administrations s’approprient-elles ces enjeux ?

La dynamique est réelle. Les ministères ne partent pas tous du même point, mais la plupart ont engagé des actions structurantes.

Le fait que ces sujets soient désormais suivis, pilotés et intégrés dans les trajectoires numériques ministérielles est un signal important. Le numérique écoresponsable n’est plus un sujet périphérique : il devient progressivement une composante normale de la gestion des systèmes d’information publics.

Mesurer pour piloter l’empreinte environnementale du numérique



Entretien avec **Thierry LOCHON**

Ministère de la Transition écologique,
copilote de la Mission interministérielle Numérique écoresponsable (MiNumEco)

La réduction de l’empreinte environnementale du numérique suppose également de disposer d’outils permettant d’en mesurer les impacts. Dans le cadre de la Mission interministérielle Numérique écoresponsable, le ministère de la Transition écologique contribue au développement d’outils d’évaluation destinés à éclairer les décisions des administrations.

Pourquoi la mesure est-elle un enjeu important pour le numérique écoresponsable ?

Pour agir efficacement, il faut d’abord disposer d’ordres de grandeur fiables. Les systèmes d’information reposent sur de nombreux éléments – équipements utilisateurs, infrastructures, applications – dont les impacts environnementaux ne sont pas toujours visibles.

La mesure permet d’objectiver ces impacts et d’identifier les principaux leviers d’action. Elle constitue donc un outil essentiel pour accompagner les administrations dans la réduction de l’empreinte environnementale de leurs systèmes d’information.

Comment cet objectif se traduit-il concrètement dans les travaux conduits avec la MiNumEco ?

Le ministère de la Transition écologique développe pour la Mission interministérielle Numérique écoresponsable l’outil NumEcoEval, qui permet d’évaluer l’empreinte environnementale d’un système d’information. L’outil prend en compte l’ensemble de ses composantes : les équipements des utilisateurs, les infrastructures et les applications. Il permet ainsi d’obtenir une vision d’ensemble des impacts environnementaux liés au fonctionnement d’un système d’information.

Comment cet outil s’inscrit-il dans la démarche interministérielle ?

NumEcoEval a vocation à être utilisé par les administrations pour mieux comprendre et piloter l’empreinte environnementale de leurs systèmes d’information.

Les résultats obtenus permettent d’identifier les principaux postes d’impact et d’alimenter les travaux de pilotage conduits dans le cadre de la MiNumEco. Les données remontées contribuent ainsi à éclairer les analyses et les orientations portées au niveau interministériel par la DINUM.

L’objectif est de doter les administrations d’un outil d’aide à la décision qui permette d’intégrer pleinement les enjeux environnementaux dans la gestion et l’évolution de leurs systèmes d’information.



Pour en savoir plus



Table ronde Open source expérience
« Mesure de l’empreinte environnementale de son SI »

Visionner le replay

Réseau des référents NumEco

Grâce à l’engagement constant des référents, le réseau a poursuivi sa structuration en 2025 tout en intégrant de nouveaux agents. Il a contribué au suivi des feuilles de route numérique responsable, à la remontée des indicateurs SPE et à la prise en compte des enjeux liés à l’IA.

Un relais dans chaque ministère pour mettre en œuvre le numérique écoresponsable

La loi REEN prévoit que chaque ministère se dote d’une feuille de route numérique écoresponsable. La Direction interministérielle du numérique (DINUM) en assure le suivi et accompagne les administrations dans l’atteinte des objectifs fixés par la stratégie de sobriété numérique de l’État (services publics écoresponsables - SPE).

Pour conduire cette démarche à l’échelle interministérielle, la Mission interministérielle Numérique écoresponsable (MiNumEco) s’appuie sur un réseau de référents identifiés dans les ministères. Ce réseau constitue le relais opérationnel de la démarche au sein des directions du numérique et des administrations centrales.

Ces référents assurent l’interface entre les orientations interministérielles portées par la DINUM et les réalités opérationnelles propres à chaque ministère. Ils contribuent à traduire les objectifs stratégiques en actions concrètes, adaptées aux systèmes d’information, aux organisations et aux contraintes métiers.



↑
Delphine Deneubourg et Jean-Noël Nicolas, ministère de la Justice, semaine NumEco 2025

Suivre et mettre en œuvre les feuilles de route ministérielles

Chaque référent-e NumEco est chargé de suivre la feuille de route numérique écoresponsable de son ministère et d’en accompagner la mise en œuvre.

Il contribue au suivi des actions engagées et des indicateurs associés, et assure le lien avec la DINUM sur l’avancement des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie de sobriété numérique de l’État.

Les feuilles de route couvrent plusieurs leviers structurants : allongement de la durée de vie des équipements, réemploi et recyclage, achats responsables, écoconception des services numériques ou encore maîtrise de l’impact des infrastructures.

Acculturer les administrations aux enjeux du numérique écoresponsable

Au-delà du suivi des actions, les référents jouent un rôle essentiel d’acculturation interne. Ils contribuent à faire connaître les impacts environnementaux du numérique et à diffuser des pratiques plus sobres auprès des directions du numérique, des équipes projets et des agents.

Cette acculturation passe par l’animation d’actions de sensibilisation, la diffusion de ressources et le partage d’expériences entre administrations. Elle permet d’ancrer progressivement les enjeux du numérique écoresponsable dans les pratiques professionnelles.

Un réseau pour agir collectivement

En réunissant les administrations autour d’un même cadre d’action, le réseau des référents permet de structurer une dynamique interministérielle. Les échanges réguliers entre ministères favorisent le partage de retours d’expérience, l’identification de solutions concrètes et la diffusion de pratiques déjà mises en œuvre.

La MiNumEco s’appuie sur ce réseau pour suivre l’évolution des actions engagées, identifier les leviers les plus efficaces et accompagner les ministères dans la réduction de l’empreinte environnementale du numérique de l’État.

Des outils pour accompagner les ministères

Pour soutenir cette dynamique, la MiNumEco met à disposition des administrations plusieurs ressources et outils développés dans le cadre de la MiNumEco.

Ces outils visent à faciliter la mise en œuvre des feuilles de route et à accompagner les ministères dans la réduction de l’empreinte environnementale de leurs systèmes d’information. Ils comprennent notamment :

- des ressources de sensibilisation sur les impacts environnementaux du numérique ;
- des formations dédiées au numérique écoresponsable ;
- des outils d’évaluation de l’empreinte environnementale des systèmes d’information ;
- des ressources méthodologiques pour accompagner la mise en œuvre des actions dans les administrations.



↑
Fresque proposée en interministériel par la DINUM, pour sensibiliser les agents du numérique aux impacts environnementaux

Les référents ministériels MiNumEco

Ministère de l’Agriculture
→ Stephan DONDON

Ministère de l’Éducation nationale
→ Claudio CIMELLI

Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères
→ Nicolas GUEYNE
→ Gaëtan BIGOT

Ministère des Armées
→ Caroline MEOT

Ministère de la Culture
→ Christine DEBRAY
→ Myriam FLEURET

Ministère des Finances
→ Pierre KOCHANSKI
→ Frédéric PERDU

Ministères sociaux
→ Jean-Charles POIREL

Ministère de la Transition écologique
→ Thierry LOCHON

Ministère de la Justice
→ Anaïck HEURTAULT
→ Jean-Noël NICOLAS

Ministère de l’Intérieur
→ Lisa KELLER

Sensibilisation et formation

En 2025, la MiNumEco a renforcé ses actions de sensibilisation et de formation afin d’accompagner la montée en compétences des agents publics. Ces dispositifs ont permis de diffuser les fondamentaux du numérique responsable et d’intégrer les enjeux émergents liés à l’intelligence artificielle.



↑
Atelier Phone impact, proposé par la DGFIP pour la SERD 2025

“
Nous déployons une démarche de sensibilisation aux usages du numérique, à travers l’animation d’ateliers autour du Serious Game « Phone Impact », qui place les participant-es dans la peau d’un fabricant de smartphones. Cette démarche complète la labellisation des datacentres en agissant sur le second levier du numérique responsable : les usages, en renforçant l’appropriation des enjeux par les agent-es et les publics sensibilisés.”

Pierre KOCHANSKI, Ministère des finances

Développer les compétences en numérique responsable

La réduction de l’empreinte environnementale du numérique repose en grande partie sur les pratiques professionnelles. Pour accompagner cette évolution, la MiNumEco et le réseau des référent-es NumEco déploient des actions de sensibilisation et de formation à destination des agent-es de l’État.

Ces actions s’appuient sur le référentiel de compétences en numérique écoresponsable publié par la MiNumEco, qui décline les compétences attendues pour les 56 métiers du numérique de l’État définis par la DGAFP. Ce cadre permet d’intégrer les enjeux environnementaux dans les différents métiers du numérique public et de structurer les dispositifs de formation.

Sensibiliser largement les agents

La première étape consiste à acculturer l’ensemble des agent-es aux impacts environnementaux du numérique et aux leviers d’action possibles dans les usages quotidiens.

Des actions de sensibilisation sont ainsi déployées dans les administrations sous différents formats : ateliers participatifs, serious games, conférences ou encore ressources pédagogiques accessibles en ligne. Ces formats permettent de rendre les impacts du numérique plus concrets et de diffuser progressivement des pratiques plus sobres dans les organisations.

Former les professionnel·les du numérique

En parallèle, des formations plus approfondies sont proposées aux agent-es exerçant des métiers du numérique, afin d’intégrer les enjeux environnementaux dans la conception, le développement et l’exploitation des services numériques.

Ces formations sont proposées sous plusieurs modalités afin de s’adapter aux contraintes professionnelles et au rythme d’apprentissage des agent-es :

- des formations en présentiel, favorisant les échanges et les retours d’expérience ;
- Un parcours de formation en ligne, permettant une montée en compétences en autonomie.
- Des sensibilisation grâce aux vidéos d’experts ; visionnées plus de 195 000 fois et des podcasts téléchargés 1400 fois.

Cette diversité de formats permet de toucher à la fois un large public et les métiers directement impliqués dans la conception et la gestion des systèmes d’information

Un module dédié aux cheffes et chefs de projet numérique

Dans le cadre de ces actions de formation, la DINUM a développé en partenariat avec le ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (MEAE) un module spécifiquement destiné aux cheffes et chefs de projet numérique.

Ce module vise à aider les équipes à intégrer les enjeux environnementaux tout au long du cycle de vie d’un projet numérique : cadrage, conception, développement, déploiement et exploitation.

Conçu sous un format court et pédagogique, il se compose :

- d’un module interactif d’environ 30 minutes, permettant d’identifier les principales questions à se poser lors d’un projet numérique ;
- d’un ensemble de ressources complémentaires, à explorer selon les besoins, pour une durée allant d’environ 30 minutes à 3 heures.

L’objectif est de permettre aux chef-fes de projet de mobiliser les bons outils au bon moment et d’intégrer progressivement les principes du numérique responsable dans la conduite de leurs projets.



Suivre le module de formation dédié aux chef-fes de projet



Bilan des actions numérique responsable

2 509

agent-es formé-es au numérique responsable en 2025

dont :

1 180

agent-es formé-es en ligne, avec le MOOC NumEco sur mentor.fr (3 804 inscrits au parcours en ligne)

250

agent-es formé-es en présentiel par la DINUM

1 141

agent-es formé-es en présentiel dans les ministères (419 en 2022)

Allongement de la durée de vie

Identifié dès 2021 par la loi REEN comme le levier prioritaire du numérique écoresponsable, l’allongement de la durée de vie des équipements est au cœur des objectifs de la stratégie SPE. En agissant sur la phase de fabrication, la plus impactante, l’État réduit son empreinte environnementale tout en sécurisant ses trajectoires d’équipement, dans un contexte de chaînes d’approvisionnement durablement contraintes.

Impacts environnementaux

78 %
de l’impact
environnemental
lors de la phase
de fabrication
du matériel

Référence d’ordre
de grandeur :

+3 ans sur
un ordinateur
≈ -65
kgCO₂e

Une politique de sobriété matérielle

En matière de numérique écoresponsable, l’allongement de la durée de vie du matériel informatique est le levier le plus immédiat et le plus structurant. Avant même d’être utilisé, un ordinateur a déjà consommé des ressources, mobilisé des chaînes industrielles complexes et produit une part importante de ses émissions. Prolonger son usage, c’est donc éviter – ou différer – l’impact le plus lourd, tout en limitant la pression sur des chaînes d’approvisionnement sous tension.

En 2025, l’État franchit une étape avec une durée de vie moyenne des PC fixes et portables à l’échelle interministérielle de 5,7 ans, contre 5 ans auparavant. Ce progrès traduit une évolution de doctrine : l’équipement neuf n’est plus le réflexe par défaut.

78 % de l’impact environnemental à la fabrication

Allonger la durée de vie d’un poste de travail relève d’une logique de réduction à la source. À l’échelle d’un parc, cela contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, à limiter l’extraction de matières premières (métaux et terres rares) et à réduire la quantité d’équipements orientés vers les filières de traitement.

On estime que gagner 3 ans sur la durée de vie d’un ordinateur permet d’éviter environ 65 kgCO₂e, soit 22 kgCO₂e par année supplémentaire, en moyenne.

Ce levier a toutefois une limite : il ne s’agit pas de prolonger à tout prix. L’enjeu est de tenir une durée ambitieuse — jusqu’à 6 ans — dans de bonnes conditions opérationnelles, en s’appuyant sur la maintenance, la réparation, une meilleure standardisation du parc et des choix logiciels compatibles avec des configurations durables.

Réduire la dépendance aux chaînes d’approvisionnement

L’allongement de la durée de vie n’est pas seulement un choix environnemental. C’est aussi une réponse très concrète à une contrainte stratégique. Les équipements informatiques dépendent d’un marché mondial volatil, exposé à des tensions géopolitiques, industrielles et logistiques, et à la raréfaction de certaines ressources minières.

En prolongeant l’usage et en structurant le réemploi, l’État réduit sa dépendance au renouvellement en flux tendu. Il sécurise ses trajectoires d’équipement, gagne en capacité d’anticipation et stabilise la gestion de son parc. Cette logique donne également plus de robustesse aux organisations, en limitant les à-coups liés aux achats (budgets, disponibilités, délais).

La sobriété matérielle redonne de la marge de manœuvre. Elle permet de concentrer l’effort d’équipement sur les besoins réellement essentiels, dans un contexte où les chaînes d’approvisionnement resteront durablement contraintes.

Tenir la durée sans dégrader l’usage

En 2025, trois évolutions structurent la montée en maturité des administrations.

D’abord, la sortie progressive du « neuf par défaut ». Le renouvellement devient un arbitrage : réemploi interne, matériel reconditionné, et achat de neuf lorsque c’est nécessaire.

Ensuite, la capacité à réparer. Allonger la durée de vie implique que la maintenance et la réparation soient opérationnelles, accessibles et intégrées dans l’organisation.

Enfin, la maîtrise de l’obsolescence logicielle. Un parc peut tenir plus longtemps si les outils numériques restent compatibles avec des machines raisonnables. Les outils collaboratifs de La Suite y contribuent en limitant les effets de surenchère matérielle et en sécurisant la continuité d’usage dans le temps.

L’allongement de la durée de vie est donc une politique de sobriété, mais aussi une politique de qualité : tenir la durée sans dégrader l’usage.

Bilan des actions numérique responsable

Durée de vie
moyenne des PC
(fixes et portables) :

5,7 ans

(contre 5 ans
en 2022, à l’échelle
interministérielle)

“ Nous avons réussi à allonger la durée de vie des PC qui est passée à un peu plus de 5 ans alors que nous étions à 4 ans en 2023. Nous ne fournissons plus systématiquement des PCs neufs en remplacement ou aux nouveaux arrivants. ”

Thierry Lochon, Ministère de la Transition écologique

Piloter par la mesure : NumEcoEval

Pour piloter cette trajectoire, la Mission interministérielle Numérique écoresponsable accompagne la montée en maturité des administrations avec NumEcoEval. Développé par le ministère de la Transition écologique à partir d’une solution open source, l’outil permet de quantifier l’empreinte environnementale d’un système d’information en intégrant : équipements, infrastructures et applications. Il apporte une base objective pour éclairer des décisions structurantes, dont les stratégies de renouvellement et d’allongement de la durée de vie du matériel.

“ En 2025, nous avons mis en place l’outil interministériel d’évaluation NumEcoEval avec le support du MTE, qui le développe pour la MiNumEco, afin de mesurer et évaluer notre empreinte carbone pour la réduire et l’atténuer. Nous avons ainsi pu définir une cible, en particulier sur les PC portables, permettant de sortir de « l’obsolescence culturelle » en prolongeant la durée de vie de nos matériels. ”

Jean-Charles POIREL, Ministères sociaux

Réemploi, don et gestion de la fin de vie des équipements

La gestion des équipements en fin d'usage constitue un volet essentiel de la stratégie de sobriété numérique de l'État. Elle repose sur plusieurs leviers complémentaires : le réemploi interne, le don, la réutilisation ainsi que la prise en charge des équipements devenus inutilisables dans des filières de traitement adaptées. En prolongeant l'usage des matériels lorsque cela est possible et en organisant de manière rigoureuse leur fin de vie, les administrations réduisent l'empreinte environnementale du numérique tout en renforçant la maîtrise de leurs parcs informatiques.

1. Réemploi et don des équipements

Bilan des actions
numérique
responsable

42 %
de réemploi ou
de réutilisation
des matériels
informatiques
et de téléphonie
décommissionnés
de moins de 10 ans
(réemploi interne
et externe)

Objectifs SPE :
25 % en 2023
35 % en 2024
50 % en 2025

38 %
des équipements
réemployés
sont orientés
vers le don

Inscrit dans la loi REEN et décliné par la stratégie de sobriété numérique de l'État, le réemploi des équipements prolonge la politique d'allongement de la durée de vie du matériel. Il vise à éviter la mise au rebut prématurée d'équipements fonctionnels, à réduire l'empreinte environnementale du numérique public et à renforcer la maîtrise des parcs informatiques par les administrations.

Prolonger l'usage pour réduire l'impact

Le réemploi constitue l'un des leviers les plus efficaces pour limiter l'impact environnemental du numérique. En prolongeant l'usage d'équipements encore fonctionnels, il permet d'éviter les impacts associés à la fabrication, au transport et au traitement de matériels neufs. À l'échelle de l'État, cette approche s'inscrit désormais dans une logique de gestion courante des parcs, en cohérence avec les orientations portées par la loi REEN et les objectifs de la stratégie SPE.

Une doctrine désormais partagée

Les pratiques ont nettement évolué. Aucun ministère n'équipe désormais systématiquement ses agents en matériel neuf. Le réemploi interne est privilégié dès que possible, appuyé par une meilleure connaissance des parcs, des procédures d'effacement sécurisé des données et l'identification de nouvelles possibilités de réaffectation. Lorsque le réemploi interne n'est pas possible, le don constitue une solution structurée, notamment via la DNID ou des conventions spécifiques.

Des objectifs clairs, des résultats tangibles

La stratégie SPE fixe un objectif de 50 % de dons pour les équipements décommissionnés fonctionnels de moins de dix ans à l'horizon 2027. Une majorité de ministères ont déjà engagé des actions structurantes dans ce domaine, traduisant une montée en maturité des organisations. La MiNumEco assure le suivi de ces indicateurs et accompagne les administrations dans le développement de ces pratiques.

“ En 2025, nous avons lancé une expérimentation d'atelier de reconditionnement de matériel informatique en milieu pénitentiaire, en partenariat avec l'ATIGIP. Ce dispositif permet à la fois de prolonger la durée de vie des équipements et de soutenir des démarches d'insertion professionnelle. Une partie du matériel reconditionné est ensuite vendue à une association des personnels pénitentiaires, ce qui permet de financer des actions en faveur des agents. Cette initiative illustre la convergence entre objectifs environnementaux et sociaux. ”

Anaïck HEURTAULT,
Ministère de la Justice

Cohérence stratégique et maîtrise des parcs

Le réemploi et le don participent également à une meilleure maîtrise des parcs informatiques. Le traitement des équipements en Europe permet de limiter les impacts liés aux transports, de garantir des conditions sociales et environnementales maîtrisées et d'assurer une traçabilité indispensable. Cette cohérence contribue à la gestion de parcs homogènes et sécurisés à l'échelle nationale.

Promouvoir
le reconditionné
avec humour

Pour accompagner la promotion du matériel reconditionné (téléphonie, matériel informatique, etc.), la MiNumEco a proposé des stickers « Team administration engagée ».



2. Gestion des DEEE et recyclage

Lorsque le réemploi n'est plus possible, la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques constitue un enjeu essentiel pour limiter les impacts environnementaux de la fin de vie des matériels et inscrire la sobriété numérique dans l'ensemble du cycle de vie des équipements.

Bilan des actions
numérique
responsable

88 %
des déchets
d'équipements
électriques et
électroniques sont
collectés par un
éco-organisme agréé

Collecte de DEEE dans
les locaux des services
du premier ministre



Organiser la collecte des équipements en fin d'usage

Les équipements qui ne peuvent plus être réemployés doivent être orientés vers des filières de traitement adaptées. Les administrations s'appuient pour cela sur des éco-organismes agréés, chargés d'organiser la collecte, le tri et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques dans un cadre réglementé.

Le recours à ces organismes permet d'assurer la traçabilité des équipements, le respect des normes environnementales et la prise en charge des différentes étapes du traitement. Concrètement, cette collecte peut être organisée à travers des marchés publics, des conventions avec les prestataires spécialisés ou des opérations de collecte ponctuelles sur site.

Recycler les matières lorsque cela est possible

Une fois collectés et traités, les équipements peuvent être démantelés afin de récupérer certaines matières valorisables. Le recyclage permet notamment de récupérer une partie des métaux présents dans les équipements et de limiter les impacts liés à l'extraction de nouvelles ressources.

Toutefois, seule une partie des matériaux peut aujourd'hui être effectivement recyclée, en raison de la complexité des composants électroniques et des alliages utilisés. Pour cette raison, le recyclage ne constitue pas le levier prioritaire de la sobriété numérique : l'allongement de la durée de vie et le réemploi restent les actions les plus efficaces pour réduire l'empreinte environnementale du numérique.

Développer des filières industrielles de recyclage

La récupération des matières issues des équipements numériques constitue également un enjeu industriel et stratégique. Les équipements contiennent des métaux critiques dont la valorisation reste aujourd'hui partielle.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics travaillent à renforcer les capacités industrielles de traitement. Le Commissariat général au développement durable (CGDD) et la Direction générale des entreprises (DGE) conduisent notamment des travaux visant à soutenir l'émergence de filières de recyclage plus performantes en France et en Europe.

Sensibiliser et agir concrètement

À titre d'illustration, une action conjointe menée par les services du Premier ministre, la DSAF et la DINUM lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets a permis de collecter 125 kg de DEEE issus d'équipements personnels d'agents, entre la SERD 2025 et janvier 2026, sur les sites de la DINUM, de l'entrée Ségur et du SGDSN.

Ces initiatives, intégrées au fonctionnement courant des administrations, contribuent à ancrer durablement les pratiques de gestion responsable de la fin de vie des équipements.

“ En 2025, nous avons travaillé sur la promotion de la sobriété et sur les actions en faveur de l'économie circulaire. Nous avons amélioré notre taux de réemploi, notamment en renforçant la qualité de l'effacement des données de nos PC portables. Nous avons également réalisé un podcast consacré au cycle de vie de nos matériels, de l'acquisition à leur valorisation finale par notre éco-organisme Ecologic. ”

Jean-Charles POIREL, Ministères sociaux

Roseline Guillaume,
DINUM, sensibilisation
des services du premier
ministre, SERD 2025



Centres de données : un impact en forte hausse, amplifié par l’IA

Lors de l’adoption de la loi REEN en 2021, l’impact environnemental des data centers était encore partiellement documenté. Les travaux récents de l’ADEME et du Shift Project montrent un changement d’échelle net. Les centres de données concentrent désormais une part majeure de l’empreinte environnementale du numérique, une dynamique étroitement liée à la généralisation du cloud et à l’essor rapide de l’intelligence artificielle. Cette réalité impose une approche coordonnée entre sobriété, stratégie cloud, souveraineté et maîtrise des systèmes d’information.

Impacts environnementaux

4,4 %
Part du numérique dans l’empreinte carbone nationale

46 %
Part des data centers dans l’empreinte carbone du numérique en France

16 %
Estimation antérieure (2020) de la part des data centers dans l’empreinte carbone du numérique en France

Un changement d’échelle désormais documenté

Les données actualisées de l’ADEME marquent un tournant. Elles révèlent que les centres de données représentent aujourd’hui près de la moitié de l’empreinte carbone du numérique, bien au-delà des hypothèses formulées au moment de la loi REEN. Cette évolution tient à une meilleure prise en compte du périmètre réel des infrastructures, y compris celles situées hors du territoire national, mais aussi à une intensification rapide des usages.

Les data centers sont des infrastructures industrielles à part entière. Leur fonctionnement repose sur une alimentation électrique continue, des systèmes de refroidissement puissants et des équipements à renouvellement rapide. À ces impacts directs s’ajoutent ceux liés à la fabrication des serveurs et aux infrastructures réseau associées. L’idée d’un data center « neutre en carbone » ne résiste pas à l’analyse : les mécanismes de compensation ou l’achat d’électricité dite renouvelable ne suppriment ni les émissions amont, ni les impacts matériels.

“
Nous avons engagé un projet de labellisation environnementale de nos centres de données, fondé sur deux référentiels complémentaires : ISO 50001, pour structurer le management de l’énergie dans une logique d’amélioration continue, et le Code de conduite européen, qui recense près de 200 bonnes pratiques couvrant l’ensemble des usages d’un datacentre.
”

Pierre KOCHANSKI, Ministère des finances

L’intelligence artificielle, facteur d’accélération

L’essor de l’intelligence artificielle constitue un facteur d’amplification majeur. Les modèles d’IA, en particulier les modèles d’apprentissage profond et génératifs, mobilisent des capacités de calcul intensives, sur des durées longues, et reposent sur des infrastructures spécialisées. Cette dynamique modifie l’équation énergétique et environnementale des data centers, en augmentant la densité de calcul et la sollicitation continue des installations.

Ce constat n’appelle pas à renoncer à l’IA, mais à l’inscrire clairement dans une logique de maîtrise. Sans pilotage explicite, l’augmentation des usages liés à l’IA risque d’annuler une partie des gains obtenus par ailleurs sur la sobriété des équipements et des usages.

Une articulation nécessaire avec la stratégie cloud et la souveraineté

Face à ces constats, la question des data centers ne peut être traitée isolément. Elle s’articule étroitement avec la stratégie cloud de l’État, les exigences de souveraineté et la maîtrise des systèmes d’information.

Les choix d’architecture, de mutualisation, de localisation des services et d’optimisation des charges deviennent déterminants. La maîtrise du SI passe par une capacité à arbitrer les usages, à dimensionner les infrastructures au plus juste et à intégrer les impacts environnementaux dans les décisions structurantes. Dans ce cadre, la souveraineté ne se limite pas à la sécurité juridique ou technique : elle recouvre aussi la capacité à piloter les impacts environnementaux d’infrastructures devenues critiques pour l’action publique.

Agir par la maîtrise et la cohérence des choix

Face à ces constats, les ministères ont engagé des actions concrètes, inscrites dans une logique de maîtrise plutôt que de simple expansion des capacités. Les stratégies cloud intègrent progressivement des critères environnementaux dans les marchés, en articulation avec les exigences de sécurité et de souveraineté. Les choix d’hébergement et de fournisseurs ne reposent plus uniquement sur la performance ou le coût, mais prennent en compte l’efficacité énergétique, la transparence des pratiques et la capacité à documenter les impacts.

La mutualisation et la rationalisation des infrastructures constituent un levier majeur. Elles permettent de limiter la dispersion des ressources, d’optimiser les taux d’usage et de réduire les redondances inutiles. Lorsque la redondance est nécessaire, notamment pour des raisons de continuité de service, elle fait l’objet d’une approche plus cohérente et proportionnée aux enjeux.

Les démarches de labellisation, l’écoconception des services numériques et l’optimisation des architectures applicatives contribuent également à limiter les charges inutiles sur les infrastructures. En amont, une meilleure conception permet d’éviter des besoins de calcul excessifs, avec des effets directs sur les data centers.

Pour en savoir plus

Vidéo de Pierre Kochanski

Visionner

Tendance identifiée

Croissance rapide des besoins de calcul, portée par le cloud et l’IA.



Point de vigilance

Aucun data center n’est « zéro carbone », quels que soient les dispositifs de compensation ou de contractualisation énergétique.

Intelligence artificielle

L'essor de l'intelligence artificielle marque une rupture nette dans l'empreinte environnementale du numérique. Par l'intensification des usages, la concentration des infrastructures et l'augmentation des besoins énergétiques et matériels, l'IA recompose les équilibres identifiés lors de la loi REEN. Pour l'État, elle constitue à la fois un levier d'action publique et un objet à encadrer, au regard des enjeux environnementaux, sociaux et de souveraineté.

Impacts environnementaux

≈ 415 TWh

estimés pour la consommation électrique des systèmes d'IA en 2024, soit environ 1,5 % de la consommation mondiale totale

> 50 GWh

pour l'entraînement d'un modèle de grande taille documenté (par ex. GPT-4)

≈ 500 tonnes

de CO₂ estimées pour l'entraînement d'un modèle de référence, l'équivalent de centaines de vols long-courrier

Une augmentation nette de l'impact environnemental du numérique

L'intelligence artificielle marque un changement d'échelle dans la trajectoire environnementale du numérique. Non par son existence en tant que telle, mais par la combinaison qu'elle opère entre intensification des usages, accélération des cycles techniques et élargissement rapide des périmètres fonctionnels. Là où le numérique pouvait encore être pensé comme un outil d'optimisation, l'IA impose désormais une lecture systémique : elle transforme en profondeur les volumes, les rythmes et les équilibres.

Ce constat appelle une posture claire de la puissance publique. L'IA est à la fois un levier de modernisation de l'action publique, un facteur de rupture environnementale et un objet d'innovation qui, comme toute technologie structurante, doit être encadré. Il ne s'agit ni de l'écarter, ni de la généraliser sans discernement, mais d'en organiser les usages dans une logique de responsabilité.

Des impacts environnementaux structurels, jamais neutres

L'IA n'est pas une technologie immatérielle. Elle repose sur des ressources physiques, énergétiques et industrielles importantes, mobilisées tout au long de son cycle de vie. L'augmentation des capacités de calcul nécessaires, la spécialisation des équipements, la montée en charge des infrastructures et la fréquence des mises à jour techniques en font un facteur d'augmentation nette de l'empreinte environnementale du numérique.

À ces impacts directs s'ajoutent des effets indirects puissants. En facilitant de nouveaux usages, en rendant certaines pratiques plus accessibles ou plus rapides, l'IA peut entraîner une croissance globale des volumes numériques. Sans pilotage explicite, les gains d'efficacité attendus peuvent être largement compensés, voire dépassés, par l'augmentation des usages.

“

Nous avons publié notre Stratégie Numérique Responsable sur notre site institutionnel, qui vient entériner le plan d'action que nous suivons depuis 2021 et rend visible l'engagement global des équipes. L'IA fait partie intégrante de cette stratégie, en mettant en avant la défense d'une IA frugale respectueuse des enjeux sociaux et environnementaux.”

Christine DEBRAY et Myriam FLEURET, Ministère de la Culture

C'est pourquoi l'IA ne peut être considérée comme neutre par défaut. Tous les cas d'usage ne se valent pas. Une approche responsable suppose de hiérarchiser, d'arbitrer et de renoncer lorsque les bénéfices pour l'action publique ne justifient pas les impacts générés.

Rationaliser les usages, éviter les impasses

Pour les administrations, l'enjeu est d'éviter plusieurs écueils identifiés. Le premier est celui des usages gadgets ou inadaptés, développés sans besoin clairement établi, ni bénéfice mesurable pour les politiques publiques ou les usagers. Le second est celui d'une obsolescence accélérée, liée à des solutions exigeant des matériels toujours plus performants, au détriment de la durabilité des équipements et de l'inclusivité des services publics numériques.

L'IA pose également un enjeu d'égalité d'accès. Des services publics conçus autour de technologies trop exigeantes risquent d'exclure une partie des usagers, ou de déplacer la charge environnementale et matérielle vers les terminaux individuels. La responsabilité de l'État est ici centrale : innover sans fragiliser.

Des déploiements publics encadrés et différenciés

Les stratégies ministérielles reflètent cette exigence de discernement. Les déploiements d'IA sont ciblés, hétérogènes, et étroitement liés aux besoins métiers. Certaines administrations privilégient des modèles de taille maîtrisée, déployés progressivement, afin d'évaluer les impacts réels avant tout passage à l'échelle. Cette approche permet de concilier innovation, sobriété et maîtrise des risques.

“

Au MEAE, nous avons développé des IA répondant aux besoins identifiés par nos utilisateurs à savoir la traduction, la transcription et la synthèse de documents complexes et issus de législations internationales. Ces modèles sont développés à partir de modèles open source et frugaux, ils tournent sur CPU.”

Nicolas Gueyne, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

L'IA s'inscrit ainsi dans une trajectoire plus large de cohérence : avec les stratégies cloud, avec les exigences de souveraineté, avec la maîtrise des infrastructures et avec les objectifs environnementaux portés par la stratégie de sobriété numérique de l'État.

Accompagner les choix, structurer une éthique publique de l'IA

L'enjeu n'est pas seulement technique. Il est aussi social, éthique et stratégique. Dépendance à des acteurs dominants, conditions de production des technologies, maîtrise des données, impacts environnementaux et sociaux : l'IA concentre des enjeux qui dépassent largement la question de la performance.

La Mission interministérielle Numérique écoresponsable accompagne les administrations dans cette montée en maturité, en outillant les achats responsables en matière d'IA, en diffusant des ressources d'information et de sensibilisation, et en contribuant à l'émergence d'une culture commune. Une culture lucide, sans catastrophisme, mais exigeante, à la hauteur des responsabilités du service public.

Bilan des actions numérique responsable

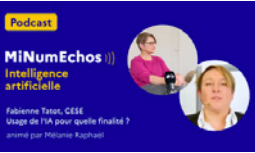
Sortie du guide Achats responsable en IA

Sortie de la norme AFNOR spec IA frugale par l'Ecolab

Exemple MEAE : Vidéo Virginie Rozière Vidéo Jean-Yves Mahé



Pour en savoir plus



Saison 2 du podcast MiNumEchos sur les impacts de l'IA
[Écouter](#)

Achats responsables

La commande publique constitue un levier majeur pour orienter le numérique vers des pratiques plus soutenables. Par le volume des marchés qu’elles passent et les exigences qu’elles formulent, les administrations peuvent agir directement sur les conditions de production des équipements et des services numériques. L’intégration progressive de critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics contribue ainsi à réduire l’empreinte du numérique de l’État tout en structurant une offre plus responsable.

Bilan des actions numérique responsable

92 %
des marchés numériques incluent des clauses environnementales (campagne décembre 2025 de suivi des feuilles de route NumEco)

Un levier structurant de la transformation numérique

Les systèmes d’information de l’État reposent sur de nombreux marchés publics : équipements, logiciels, prestations de développement, hébergement, maintenance ou assistance à maîtrise d’ouvrage. Ces achats déterminent en grande partie les impacts environnementaux des services numériques déployés dans les administrations.

Intégrer des critères environnementaux dans ces marchés permet d’agir en amont, en orientant les solutions retenues vers des pratiques plus sobres et plus durables. Les cahiers des charges peuvent ainsi inclure des exigences relatives à la durabilité des équipements, à la réduction des impacts environnementaux des prestations ou à l’écoconception des outils numériques mobilisés.

Une diffusion large des clauses environnementales

La prise en compte des enjeux environnementaux dans la commande publique numérique progresse rapidement dans les administrations. À l’échelle interministérielle, 92 % des marchés numériques intègrent désormais des clauses environnementales et sociales.

Ces clauses permettent notamment de demander aux prestataires de documenter leurs impacts environnementaux, de présenter leurs démarches de réduction des émissions ou de préciser les caractéristiques environnementales des outils et services proposés.

Cette évolution contribue à aligner les solutions déployées dans les administrations avec les objectifs environnementaux portés par la stratégie de sobriété numérique de l’État, tout en incitant les fournisseurs à développer des offres plus responsables.

Encadrer les achats d’intelligence artificielle

L’essor rapide de l’intelligence artificielle soulève des enjeux spécifiques pour la commande publique. Les systèmes d’IA peuvent mobiliser des volumes importants de données et de puissance de calcul, avec des impacts environnementaux significatifs. Ils posent également des questions de dépendance technologique, de transparence et de souveraineté.

Afin d’accompagner les acheteurs publics dans ces nouveaux enjeux, la DINUM (MiNumEco), la Direction des achats de l’État (DAE) et l’Ecolab du ministère de la Transition écologique ont publié en 2025 le guide des achats responsables de solutions d’intelligence artificielle.

“

50 % des marchés notifiés par notre bureau de la commande publique comportent la clause BEGES et 88 % de ces marchés comportent une clause environnementale. Pour les prestations informatiques, tous les nouveaux marchés intègrent désormais une clause environnementale ainsi qu’une clause sociale. Les soumissionnaires doivent également préciser les outils utilisés et leurs caractéristiques en matière d’écoconception.”

Stephan DONDON, Ministère de l’Agriculture

Très attendu par les administrations, ce guide propose des repères opérationnels pour intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de souveraineté dans les marchés publics liés à l’IA. Il invite notamment à interroger le besoin réel de recourir à l’intelligence artificielle, à documenter les impacts environnementaux des solutions proposées et à privilégier des architectures plus sobres lorsque cela est possible.

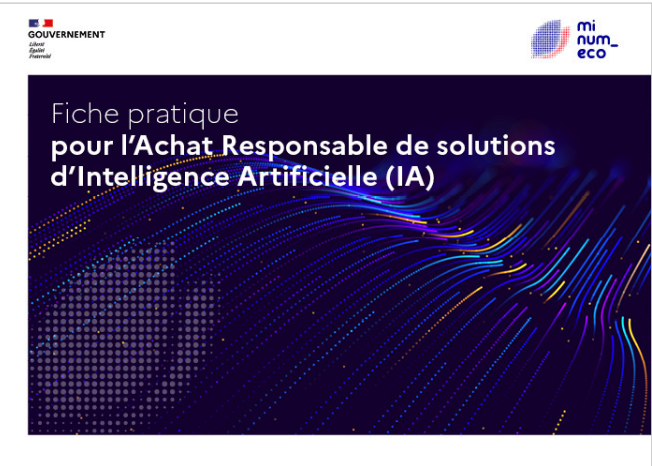
Une montée en puissance dans les ministères

Plusieurs ministères ont déjà engagé cette évolution dans leurs pratiques d’achat.

Au ministère de l’Agriculture, l’intégration de clauses environnementales dans les marchés publics numériques est désormais largement structurée. Les nouvelles prestations informatiques comportent systématiquement des clauses environnementales et sociales, et les soumissionnaires sont invités à détailler les caractéristiques environnementales des outils qu’ils mobilisent.

Cette évolution traduit une montée en maturité des administrations : les exigences environnementales ne relèvent plus d’initiatives ponctuelles, mais s’inscrivent progressivement dans les procédures ordinaires de la commande publique.

Fiche pratique pour l’Achat Responsable de solutions d’Intelligence Artificielle (IA)



Cette fiche, conçue comme un outil didactique à destination tant des acheteurs-euses publics que des chef-fe-s de projet, aide à comprendre les enjeux et impacts de l’IA et à intégrer les enjeux environnementaux dans l’acquisition de solutions d’intelligence artificielle, dès l’expression du besoin et tout au long du cycle d’achat.

Pour en savoir plus

Visionner le replay du webinaire de présentation

Conception responsable des services numériques

La réduction de l’empreinte environnementale du numérique ne repose pas uniquement sur les infrastructures ou les équipements. Elle se joue également dès la conception des services numériques. Les choix effectués lors des phases de cadrage, de conception et de développement influencent directement les besoins en ressources matérielles, en stockage et en puissance de calcul tout au long du cycle de vie d’un service. Intégrer des principes de conception responsable permet ainsi de limiter durablement les impacts environnementaux des services numériques de l’État.

Agir en amont pour limiter les impacts
Une part importante de l’empreinte environnementale d’un service numérique est déterminée par les décisions prises lors de sa conception. Le nombre de fonctionnalités, la complexité des parcours utilisateurs, les volumes de données mobilisés ou encore l’architecture technique choisie conditionnent les ressources nécessaires à son fonctionnement.

Agir dès cette phase permet d’éviter des impacts à la source. Une conception plus sobre permet de réduire les besoins en stockage, en bande passante et en calcul, et donc de limiter la sollicitation des infrastructures numériques et des terminaux. Cette approche s’inscrit dans la logique portée par la stratégie de sobriété numérique de l’État : répondre précisément aux besoins tout en évitant la surenchère fonctionnelle ou technique.

“
Nous avons contribué à l’adaptation de l’indice de conception responsable (ICR) au secteur public, afin d’accompagner les agents publics dans la prise en compte du numérique responsable lors de la création ou de l’évolution d’un service numérique.”

Nicolas GUEYNE,
Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères

Concevoir des services publics numériques durables
La conception responsable ne consiste pas à réduire la qualité des services publics numériques, mais à rechercher le juste niveau de réponse au besoin. Elle conduit à privilégier des services robustes, accessibles et maintenables dans le temps.

Dans le secteur public, cette exigence revêt une dimension particulière. Les services numériques doivent rester accessibles à tous les usagers, y compris sur des équipements anciens ou avec des connexions limitées. Une conception trop lourde peut en effet entraîner une augmentation des impacts environnementaux tout en créant des risques d’exclusion numérique.

La sobriété dans la conception rejoint ainsi des objectifs plus larges de qualité et d’accessibilité des services publics numériques.

Outils des équipes projets
Afin d’accompagner les administrations dans cette démarche, la MiNumEco a soutenu en 2025 l’adaptation de l’index de conception responsable (ICR) au secteur public. Initialement développé par Marion Josserand de l’association designers éthiques, cet outil basé sur le RGESEN - référentiel général d’écoconception - vise à aider les équipes à intégrer les principes du numérique responsable dans la création ou l’évolution des services numériques.

Son adaptation au contexte de l’administration résulte d’un travail conjoint mené par Designers Éthiques, le ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et la DINUM. L’objectif est de proposer aux équipes projets du secteur public un cadre simple pour identifier les principaux leviers de sobriété et intégrer ces enjeux dans les méthodes de conception.



↑
Présentation de
l’Index de conception
Responsable

Une évolution des pratiques dans les administrations
Plusieurs ministères ont déjà engagé des démarches pour intégrer la conception responsable dans leurs référentiels et leurs pratiques de projet.

Au ministère de l’Europe et des Affaires étrangères, l’adaptation de l’ICR au secteur public constitue un outil concret pour accompagner les équipes dans la prise en compte du numérique responsable lors de la création ou de l’évolution d’un service.

Au ministère de l’Éducation nationale, la doctrine technique du numérique pour l’éducation publiée en 2025 intègre également l’écoresponsabilité numérique comme un axe structurant. Elle promeut une approche combinant sobriété, frugalité et durabilité afin de concilier innovation pédagogique et transition écologique.

“
La doctrine technique du numérique pour l’éducation, publiée en septembre 2025, marque une avancée importante vers un numérique plus responsable dans le système éducatif. L’écoresponsabilité y constitue un axe structurant, fondé sur la sobriété, la frugalité et la durabilité, afin de concilier innovation pédagogique et transition écologique.”

Claudio CIMELLI,
Ministère de l’Éducation nationale

↓
Pour en savoir plus
Index de conception responsable
Visionner les vidéos

Référentiel général d’écoconception de services numériques (RGESEN)
Consulter

Conclusion

L'année 2025 confirme l'ancrage du numérique écoresponsable dans les politiques numériques de l'État. Les administrations ne se limitent plus à identifier les enjeux : elles les intègrent progressivement dans la gestion de leurs systèmes d'information, leurs stratégies d'achat, la gestion de leurs équipements et la conception des services numériques.

Cette évolution contribue à renforcer la qualité du pilotage public. En éclairant les décisions par des ordres de grandeur et des outils de mesure, elle permet d'inscrire l'innovation numérique dans une trajectoire à la fois ambitieuse, maîtrisée et attentive aux contraintes matérielles sur lesquelles elle repose.

Dans un contexte marqué par des tensions croissantes sur les ressources nécessaires au numérique et par des enjeux de souveraineté technologique de plus en plus affirmés, cette capacité de pilotage devient un atout stratégique pour l'État.

L'année 2026 devra permettre de poursuivre cette dynamique. La montée en compétence des agents y contribuera directement, avec la mise à disposition d'un troisième module de formation consacré à l'évaluation de l'empreinte environnementale des systèmes d'information.

La sobriété numérique s'affirme ainsi comme une composante durable de la transformation numérique de l'État : une manière d'innover avec discernement, de piloter avec méthode et de construire des systèmes d'information robustes dans la durée.

**Ensemble, réduisons
l'empreinte environnementale
du numérique public !**

**Direction interministérielle
du numérique**

 ecoresponsable.numerique.gouv.fr

in